



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

La Défense, le 15 décembre 2016

**Madame Ségolène ROYAL**  
*Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer*

Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

### **objet : PPCR – inversions de carrières – plan de requalification de C en B**

**pièces jointes :** courrier du 5 décembre 2016 de Mme la Ministre de la Fonction Publique

Courriers des 11 avril et 30 novembre 2016 du secrétaire général de l'UGFF CGT

Courrier du 8 août 2016 du SN PTAS CGT à la SG des MEEM/MLHD

Madame la Ministre,

Lors de la journée d'expression revendicative des fonctionnaires du 29 novembre, j'ai eu l'occasion de remettre à votre cabinet, les 2 500 premières signatures de la pétition (en ligne et par courrier) demandant la révision immédiate des modalités de reclassement de C en B et celle de l'architecture de la grille des personnels de catégorie B, modifiées par les décrets (eux-mêmes déjà modifiés) relatifs à la nouvelle organisation des carrières des fonctionnaires de l'Etat des 11 mai 2016, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les personnels de catégorie C des MEEM et MLHD sont nombreux à être impactés par ces nouvelles dispositions compte-tenu de la mise en œuvre du plan de requalification dès 2016 (dont l'appréciation négative du contenu minimaliste et de son étalement sur 5 ans n'est pas l'objet de ce courrier), sans oublier les agents qui accèdent à la catégorie B par liste d'aptitude ou examens professionnels « classiques ».

Vous trouverez ci-joint, copies du dernier courrier en date du 5 décembre 2016 adressé par madame la Ministre de la Fonction Publique au secrétaire général de l'UGFF CGT, en réponse à sa nouvelle demande d'intervention urgente sur le même sujet, ainsi que des autres courriers précisant le détail des mesures immédiates et à moyen terme, nécessaires pour remédier à cette situation inédite et contradictoire avec la notion de carrière attachée au statut de la Fonction Publique.

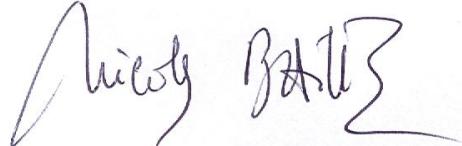
Comme lors du comité technique ministériel du 23 novembre ou des commissions administratives paritaires de catégorie C et B, toutes les réponses d'où qu'elles viennent, apportées aux organisations syndicales et donc aux agents qu'elles représentent, renvoient à un calendrier de travail de la DGAFP sans aucune précision ni sur une piste de mesures à prendre ni sur la date d'effet de ces mesures.

Madame la Ministre, la FNEE CGT vous demande de faire de ce dossier, une priorité dans vos interventions auprès de Madame la Ministre de la Fonction Publique afin que des mesures correctives soient décidées dans les meilleurs délais pour permettre aux agents concernés, dès 2016, de ne pas être sanctionnés financièrement dans leur futur déroulement de carrière en catégorie B comparativement à celui dont ils bénéficieraient en restant en catégorie C.

Une communication de votre part en direction des agents, en cette fin d'année pleine d'incertitudes pour l'ensemble des fonctionnaires et notamment pour les personnels des MEEM/MLHD, dans les services ministériels, dans les DDI et les établissements publics, serait sans nul doute, un signal fort si un arbitrage favorable était obtenu auprès de la Ministre de la Fonction Publique.

Je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général de la FNEE-CGT,



Nicolas BAILLE